

LES INSTITUTS CARNOT DE L'ÉDUCATION

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

A) Contexte et objectif

Il est admis aujourd'hui qu'il n'existe pas de relations suffisantes entre le système éducatif et le monde de la recherche sur l'éducation, contrairement à d'autres champs d'activité tels que l'économie ou la santé. Malgré des expériences réussies leur essaimage s'avère difficile.

Les Instituts Carnot de l'Éducation (ICÉ) souhaitent contribuer à renforcer ces liens. Ce sont des structures de coopération entre enseignants et chercheurs¹ sur l'éducation, lieux d'échanges, de dialogue et d'élaboration de projets partagés. Leur objectif est d'établir des liens structurés à grande échelle entre le monde de l'éducation et celui de la recherche. Ils visent à mettre en réseau des membres du système éducatif et du monde de la recherche. Ils déclinent, en l'adaptant à l'éducation, une expérience réussie de coopération entre la recherche universitaire et le monde économique.

Devant les enjeux liés à la loi sur la refondation de l'école il est apparu nécessaire de renforcer ces liens autour de trois missions dévolues aux ICÉ: **innover** au sein du système éducatif par l'utilisation de résultats de recherche selon une démarche « ascendante ». Il s'agit de partir des questionnements et interrogations des enseignants sur leurs pratiques pédagogiques et, grâce à une structure d'interface, de favoriser les échanges entre chercheurs et enseignants sur les questions qui les préoccupent; **susciter** au sein des unités de recherche des activités pour accroître le socle actuel de connaissances sur des questions vives mal renseignées par la recherche, qui sont autant de verrous pour l'innovation ; **assurer enfin une large diffusion** des travaux des ICÉ, notamment vis à vis des ESPÉ pour les formations initiale, continuée et continue.

Toutes les disciplines scientifiques s'intéressant aux questions éducatives peuvent être impliquées dans les actions des ICÉ. Tous les niveaux de formation sont concernés, de la maternelle à l'Université.

Afin de définir les modalités de création d'un essaimage national en lien avec la réflexion sur le futur Plan d'Investissement d'Avenir (PIA), il a semblé nécessaire de faire une expérimentation pour construire un démonstrateur, que l'on pourrait encore appeler un pilote. L'objectif est de tester la faisabilité de la mise en œuvre du concept d'Institut Carnot de l'Éducation. La région Auvergne Rhône Alpes a été choisie comme cadre à cette expérimentation. La création de ce démonstrateur se fera en deux temps :

Tout d'abord le choix des membres du futur ICÉ expérimental intéressés par la démarche. Ceci fait l'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (**AMI**). Ce choix se fera à partir des actions partenariales envisagées en réponse à l'AMI. La liste des membres retenus sera établie par un Comité Stratégique de Suivi de l'expérimentation après avis d'un Conseil Scientifique (voir infra).

¹ Ce terme inclut les enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et les chercheurs d'organismes.

Ensuite, les membres du réseau constitué auront à établir un programme d'activité de l'ICÉ pilote qui déclinera de manière approfondie les trois missions définies ci-dessus, notamment à partir des projets issus des déclarations d'intention suscitées par l'AMI. Il définira aussi une politique d'animation au sein de l'ICÉ afin de développer une culture de coopération entre ses membres, une politique de lien avec les ESPÉ, une politique d'élargissement du réseau, notamment en direction des projets non retenus par l'AMI, une politique de coopération internationale, les moyens attendus pour mettre en œuvre le programme. Au préalable le réseau se sera doté d'une gouvernance composée à parité d'enseignants et de chercheurs. Cette seconde étape ne débutera qu'en mai 2016. L'objectif est que le réseau mette en œuvre son programme à la rentrée 2016.

B) Appel à Manifestation d'Intérêt pour choisir les partenaires du démonstrateur de l'ICÉ.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à choisir les partenaires participant aux travaux du démonstrateur. Les réponses permettront de définir les membres du monde éducatif et du monde de la recherche des trois académies, qui veulent s'engager au sein de cet institut pour développer des projets en partenariat, dialoguer et échanger entre eux. Pour les trois académies, les membres sont des écoles, collèges, lycées, universités, et leurs équipes pédagogiques, organisés sous forme de réseaux, de bassins d'éducation, etc... Ces équipes souhaitent expérimenter des actions pédagogiques en bénéficiant de l'apport de résultats de recherche afin d'éclairer les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs pratiques pédagogiques et construire des réponses à leurs questions par un dialogue avec des chercheurs. Pour les milieux de la recherche ce sont des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de la région Auvergne Rhône Alpes qui s'intéressent aux questions d'éducation et dont des chercheurs veulent s'impliquer dans un partenariat avec les enseignants. Ils souhaitent transmettre leurs résultats de recherche par un dialogue avec des enseignants, tester sur le terrain la validité de leurs recherches, et, dans le cadre des orientations de leurs futures activités, définir des sujets de recherche susceptibles d'aider les enseignants dans l'exercice de leur métier.

1- Les types de périmètres éducatifs et les thèmes pédagogiques concernés par l'AMI

La logique des ICÉ est de partir des envies, intentions, engagements venus du terrain, des questions que se posent les équipes et auxquelles elles souhaitent construire des réponses appuyées sur la recherche.

Par définition, on ne peut préjuger a priori des demandes venues du terrain. Elles ont toutes les chances d'être multiples. Pour autant, la mise en œuvre réussie et rapide d'une expérimentation d'un ICÉ pilote demande de préciser le cadre général dans laquelle elle s'inscrit.

C'est ainsi que l'AMI privilégiera les intentions de projets issus de réseaux: réseaux d'éducation prioritaire, réseaux filières avec une articulation entre différents niveaux pouvant concerner des cycles depuis le primaire jusqu'au supérieur, collectifs territoriaux comme les bassins d'éducation ou les zones territoriales d'emploi et de formation. Notons cependant que le choix précis du périmètre est laissé à l'initiative des porteurs de projets. En ce qui concerne les thèmes, l'AMI propose trois types d'interrogations, au centre des politiques nationales et académiques de l'Education Nationale, trois défis posés à notre système éducatif :

- ✓ Comment accueillir tous les élèves dans la diversité de leurs besoins spécifiques, (école inclusive) et comment construire des parcours de qualification pour chaque élève, tout au

long de son cursus scolaire, pour l'armer dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale (persévérance scolaire, déclinaison selon les cycles, attention spécifique aux changements de cycles, littératie, numéracie, motivation, engagement scolaire, éducation et santé...)?

- ✓ Comment lutter contre le poids des origines sociales et territoriales dans l'inégale réussite scolaire des élèves (mixité sociale, mixité scolaire)?
- ✓ Quelles conditions favorables pour l'entrée des différents bacheliers dans l'enseignement supérieur? Quels cursus et quelle pédagogie de la réussite à promouvoir pour chaque type d'étudiants (épanouissement personnel, qualification professionnelle, implication et responsabilité sociales..)? Quelles réponses à la diversité sociale des étudiants dans leur réussite universitaire?

Notons enfin que quelques thèmes particulièrement intéressants, non directement liés a priori aux thèmes privilégiés par l'AMI seront éligibles.

Les projets peuvent se décliner à plusieurs échelles: infra-académique, académique au sens actuel ou à l'échelle de la nouvelle région académique.

2- Les réponses attendues

Le schéma infra montre les séquences successives de construction du réseau de partenaires jusqu'à fin avril 2016.

Lors de **la première séquence**, de début janvier à la mi mars 2016, seront recueillies de manière séparée les réponses du système éducatif et du monde de la recherche. Il s'agit de déclarations d'intention pour développer de futurs projets partenariaux au sein du démonstrateur. Elles permettent de définir la **demande** des enseignants et l'**offre** des chercheurs, au regard des thèmes définis ci-dessus.

Une seconde séquence, de mi-mars à fin avril 2016, met en relation l'offre et la demande et permet ainsi d'élaborer deux types de réponses finales à l'AMI: les réponses initiales des enseignants enrichies de l'apport de la recherche suite aux discussions avec des chercheurs appartenant à plusieurs disciplines; la réponse finale des chercheurs comprenant des sujets de recherche à développer, définis à partir de l'offre de recherche initiale mais tenant compte des besoins exprimés par les enseignants.

Notons qu'à la fin de ces deux séquences il ne s'agit pas de soumettre des projets approfondis mais des déclarations d'intention précises et argumentées sur ce que souhaitent faire les partenaires.

La deuxième séquence bénéficiera de l'appui des membres d'une structure d'interface que l'on pourrait qualifier de « passeurs » ou encore de « facilitateurs ». En effet leur rôle sera de favoriser les échanges entre enseignants et chercheurs comme ceci se fait couramment dans d'autres domaines d'activités. Ces passeurs ont en commun une connaissance approfondie du monde de l'éducation et de celui de la recherche.

Les premiers résultats d'un « benchmark » international sur l'innovation pédagogique adossée à la recherche seront portés à la connaissance des membres de la structure d'interface et au-delà aux responsables des projets afin d'informer les enseignants et les chercheurs sur les pratiques internationales.

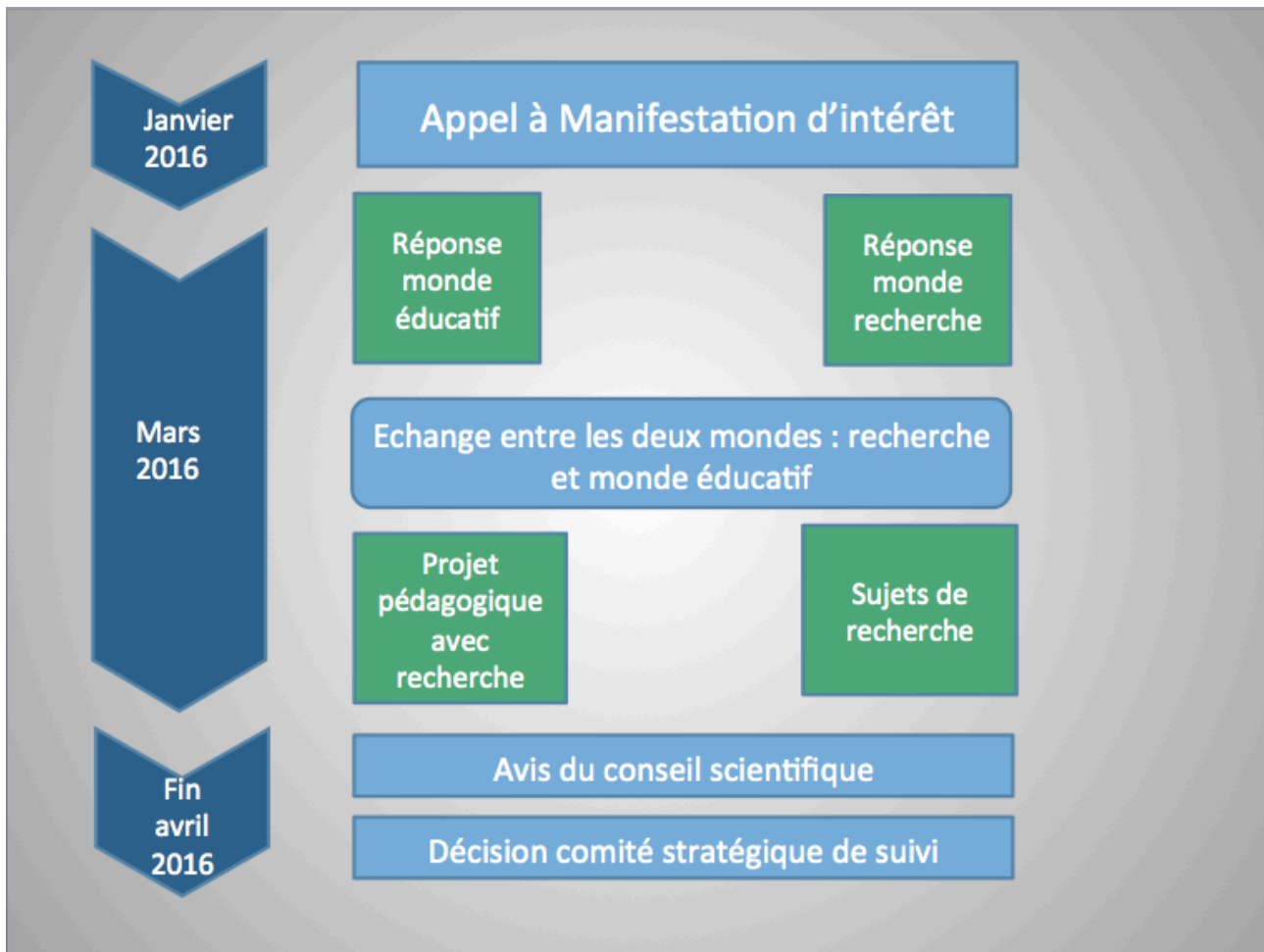


Schéma des deux séquences de réponses à l'AMI

21) Première séquence: les réponses préalables à l'AMI

211) La réponse préalable du système éducatif

Cette première réponse à l'AMI porte sur des **intentions** de projets pédagogiques relevant des thèmes et périmètres éducatifs définis ci-dessus. Trois types de projets sont concernés : les projets nouveaux suscités par le présent AMI, les projets en cours de construction, les projets existants à qui l'on souhaite fixer de nouveaux objectifs. Chaque réponse soumise devra, en deux pages maximum, renseigner synthétiquement les éléments suivants :

- ✓ Le ou les thèmes pédagogiques envisagés et les objectifs visés.
- ✓ Le ou les niveaux de formation concernés: primaire, secondaire, supérieur, projet intégrant plusieurs niveaux sous forme de filière éducative.
- ✓ Le périmètre éducatif pouvant être concerné: réseau ou bassin de formation, zones territoriales d'emploi formation, éventuellement d'autres périmètres que les acteurs de terrain choisissent. Ces périmètres peuvent être inter académique, académique, infra-académique avec les établissements associés: écoles, collèges, lycées, universités, mentionnant dans chaque établissement les équipes concernées.
- ✓ Éventuellement les partenaires du périmètre éducatif pouvant être impliqués dans

- le projet: parents d'élèves, dispositif périscolaire, collectivités, etc...
- ✓ Les grandes lignes des modalités prévues de mise en œuvre.
- ✓ Les problèmes, les questionnements, les interrogations, les doutes, les besoins de connaissances, etc... que suscite le futur projet au regard des pratiques pédagogiques. **Cette partie devra être particulièrement travaillée car elle servira de base à l'équipe de « passeurs » pour mettre en relation les enseignants et des chercheurs de différentes disciplines, afin qu'ils dialoguent entre eux.**
- ✓ Le ou les noms et coordonnées professionnelles du ou des responsables du projet.

Cette phase initiale repose sur une large diffusion de cet AMI auprès de l'ensemble des acteurs des trois académies (Dasen, corps d'inspection, chefs d'établissement, enseignants). Les équipes pédagogiques qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement dans la rédaction du projet. Ceci pourra se faire par l'aide de membres de l'équipe projet (voir infra), en relation avec les corps d'inspection.

211) La réponse préalable des milieux de la recherche

Cette réponse d'équipes de chercheurs au sein d'unités de recherche, est une réponse simplifiée en deux pages maximum. Elle constitue de fait un engagement des équipes à participer aux travaux de l'ICÉ. Le contenu de cette réponse permettra ultérieurement d'engager le dialogue avec les enseignants par l'intermédiaire de la structure d'interface. En fonction des thèmes de l'AMI, elle renseignera de manière synthétique les points suivants :

- ✓ Les domaines de recherche susceptibles d'être mobilisés dans une perspective de valorisation de la recherche. Toutes les disciplines scientifiques intervenant sur l'éducation sont éligibles.
- ✓ Quelques exemples de résultats de recherche susceptibles de nourrir un dialogue avec les enseignants porteurs de projets pédagogiques et dont la robustesse pourrait être ainsi testée sur le terrain.
- ✓ Les thèmes de recherche qui peuvent être développés à l'avenir, en lien avec les thèmes pédagogiques retenus dans l'AMI. Notons que quelques sujets hors thèmes, particulièrement originaux, pourront être proposés.
- ✓ Le nom des équipes de recherche concernées, leur(s) unité(s) de recherche et leur(s) établissement(s) de rattachement, ainsi que le nom du responsable à contacter et son établissement d'appartenance. Le cas échéant, des réponses globalisées de structures fédératives de recherche sont éligibles à cet AMI.

22) Seconde séquence: la mise en forme finale des réponses des enseignants adossées à la recherche et de celles du monde de la recherche.

Cette séquence consiste d'une part à compléter les projets pédagogiques par l'apport de la recherche grâce à l'aide de l'équipe de « passeurs », et d'autre part, pour les chercheurs, à proposer des sujets de recherche articulant leur offre initiale de recherche avec les préoccupations des enseignants.

221) Formulation de la réponse finale à l'AMI des projets des enseignants adossés à la recherche

En trois pages maximum les points suivants viendront compléter et préciser la réponse initiale:

- ✓ L'intégration au sein des réponses initiales de l'apport de la recherche suite aux discussions avec les chercheurs, formant un ensemble articulé et argumenté.
- ✓ Les modalités envisagées pour la mise en œuvre du projet, les moyens à mobiliser, le calendrier de mise en œuvre et les échanges prévus avec les chercheurs lors du déroulement du futur projet
- ✓ Le cas échéant, la suggestion de sujets de mémoires de master MEEF, susceptibles d'accompagner les projets. Il s'agit d'expérimenter une méthode pour diffuser vers la formation initiale les travaux de l'ICÉ pilote tout en contribuant à approfondir certains points des projets.

222) Formulation de la réponse finale à l'AMI des équipes de chercheurs

Les équipes de chercheurs ayant répondu à la première séquence de l'AMI préciseront leur offre initiale tout en prenant en compte les questions soulevées par les enseignants. Il peut s'agir d'équipes appartenant à un seul laboratoire ou à plusieurs laboratoires s'inscrivant plutôt dans une démarche pluridisciplinaire. Chaque contribution, en trois pages maximum, renseignera de manière synthétique les points suivants:

- ✓ La définition de sujets de recherche pouvant donner lieu à des travaux de thèses ou de post-docs, leur justification et leur situation par rapport à l'état des connaissances actuelles, leur adéquation avec la demande des enseignants.
- ✓ La méthodologie utilisée pour le déroulement de la recherche et les différentes étapes de sa mise en œuvre.
- ✓ Les collaborations internationales dont pourra bénéficier l'activité de recherche.
- ✓ Les moyens à mobiliser pour développer ces activités.
- ✓ Le nom des équipes de recherche participant au projet et leur(s) unité(s) de recherche et établissement(s) de rattachement.
- ✓ Le nom du responsable du projet et ses coordonnées professionnelles.
- ✓ Une liste de cinq publications dans des revues internationales à comité de lecture des responsables d'équipes de chercheurs participant au projet.
- ✓ Toute information ou précision que les porteurs de projet jugeront utiles pour éclairer le Conseil Scientifique.

23) Le lancement de l'AMI et les modalités des réponses.

Le lancement de l'AMI

Il aura lieu début janvier 2016. Il se fera sous l'égide des trois Rectrices Chanceliers des Universités auprès des établissements du système éducatif des trois académies, des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche de la région Auvergne Rhône Alpes et des trois directeurs d'ESPÉ. Ce lancement sera accompagné du soutien actif des corps d'inspection, des CARDIE, DAFOP, etc... de responsables des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche de la région et des responsables d'ESPÉ.

Les dates limites des réponses aux différentes séquences

- ✓ Réponse préalable du système éducatif: 11 mars 2016.
- ✓ Réponse préalable des milieux de la recherche: 11 mars 2016.
- ✓ Réponse finale des projets pédagogiques adossés à la recherche: 8 avril 2016.
- ✓ Réponse finale des projets de recherche: 8 avril 2016.

Les modalités pratiques :

- ✓ Adresses électronique et postale de réception des réponses :
institutcarnot-education@ens-lyon.fr
- ✓ Format des réponses : 2 pages maximum, word ou open office et PDF, Times new roman, police 12 simple interligne
- ✓ Pour toute information et assistance de la structure d'interface :
Réjane Monod-Ansaldi, chef de projet (IFÉ-ENS de Lyon)
rejane.monod-ansaldi@ens-lyon.fr; tel : 04 26 73 12 54

24) Le traitement des réponses à l'AMI

Le Conseil Scientifique sera saisi pour étudier les projets soumis à la fin du mois d'avril 2016. Il donnera son avis et fera des recommandations à partir d'une analyse portant sur l'originalité, la pertinence et la qualité des projets pédagogiques adossés à la recherche. Pour les projets de recherche, qui constitueront le socle à partir duquel seront définies les orientations scientifiques du futur ICÉ, le conseil analysera l'originalité des propositions par rapport à l'état des connaissances actuelles, la qualité de la méthodologie proposée, la pertinence et la qualité des coopérations internationales envisagées, l'adéquation entre les moyens attendus et l'ampleur du projet...Ce Conseil Scientifique sera composé d'experts relevant des missions de l'ICÉ, extérieurs à la région Auvergne Rhône Alpes, et sera ouvert à l'international. Il sera le garant de la qualité des projets

Le Comité Stratégique de Suivi (CSS) de l'expérimentation établira la liste des projets retenus en se référant à l'avis et aux recommandations du Conseil Scientifique. Début mai, la liste des projets retenus sera publiée. Ce comité comprend des représentants du ministère, les trois rectrices, les responsables des sites universitaires, les directeurs des ESPÉ et de l'IFE/ENS, des personnalités extérieures.

Les membres des projets pédagogiques adossés à la recherche et les membres des projets de recherche retenus par le CSS constituent alors les membres du futur ICÉ expérimental.

25) Les moyens pour l'expérimentation

Le financement

Un financement de 200k€ de la part de la DGESEP correspondant aux postes budgétaires suivants: des post-docs, des frais de fonctionnement pour la construction du démonstrateur et l'élaboration ultérieure de son programme d'activité, un financement pour assurer les frais de fonctionnement au démarrage de l'ICÉ.

Un apport des établissements d'Enseignement Supérieur sous forme de contrats doctoraux et un

apport des rectorats. Notons que des universitaires et des personnels des rectorats vont participer à cette expérimentation. Nous ferons en sorte que leurs apports apparaissent au sein d'un budget consolidé. Un financement éventuel des collectivités.

NB : Au-delà des financements mentionnés ci-dessus l'équipe projet fournira au démonstrateur en juin 2016 une synthèse des différentes sources possibles de financement, permettant de mettre en œuvre son programme d'activité et d'assurer ainsi un fonctionnement pérenne de l'ICÉ.

L'équipe projet pour la mise en œuvre de l'expérimentation comprend:

- ✓ L'équipe de « passeurs » qui constitue la structure d'interface entre chercheurs et enseignants.
- ✓ Une cellule dédiée de l'Institut Français de l'Éducation de l'ENS de Lyon (IFÉ/ENS) dont un chef de projet assurant la coordination générale de l'expérimentation et un ingénieur recherche co-animant la structure d'interface.
- ✓ Les membres de la mission en charge pour le MENESR de l'expérimentation. Roger Fougères assurera la responsabilité globale de l'expérimentation au titre de la mission qui lui a été confiée par les deux ministres.